

Brochure Unité du Centre

L'objectif de cette brochure est de vous fournir un maximum d'informations concernant le fonctionnement de l'Unité.

N'hésitez cependant pas à interpeller les intervenants si vous avez des questions.

I. L'équipe thérapeutique

Le psychiatre responsable : Dr M. Van Leer

La psychiatre en charge de la psychiatrie de transition : Dr A. Mungo

Le médecin généraliste: Dr Samain

L'infirmière-chef : Mme J. Samson

Les psychologues : Mme M. Delepière (TA)

Mme J. Rymenans (psy tran)

M. F. Dehaen

L'assistant social : Mme S. Vandeputte

L'ergothérapeute : Mme E. Klein

L'équipe de soins : Infirmièr(e)s, Aide-soignante(s)

Votre nom :

Votre référent :

Vous bénéficierez au cours de votre séjour d'un suivi par la personne dont le nom est noté ci-dessus. Ce suivi viendra compléter la prise en charge individuelle par le psychiatre, le psychologue et l'assistante sociale.

Le référent est le soignant avec lequel vous aurez des contacts privilégiés tout au long de votre hospitalisation. Il est votre trait d'union avec toute l'équipe. Il sera là pour vous aider, vous soutenir et vous motivera sur base des objectifs que vous fixerez avec lui.

Bon séjour parmi nous.

L'équipe soignante

II. Procédure

A. La Pré-admission

Après avoir préparé une hospitalisation avec le médecin psychiatre, vous serez contacté par le service Population-Admission de l'hôpital afin de vous informer des conditions administratives du séjour. Un infirmier de l'unité se chargera de vous appeler dès qu'une place se libère, il vous informera de la date et de l'heure d'admission.

B. L'admission

Certains documents et effets personnels vous seront nécessaires, dès le début de votre hospitalisation :

Indispensables :

- votre carte d'identité
- la provision hospitalière
- les autorisations de votre mutuelle pour le remboursement de certains de vos médicaments
- Les éventuels résultats de vos examens antérieurs (les plus récents) (gastroscopie, radio,...)
- un cadenas, un réveil, un nécessaire de toilette, des essuies,
- des vêtements de ville pour une période de 15 jours (ainsi que des vêtements pour le sport : training et/ou t-shirt +short pour la relaxation, la gymnastique et d'autres sports collectifs)

Si vous le souhaitez :

- de quoi vous occuper, pendant les temps libres (livres, mots croisés, jeux, etc.

Veillez à être à l'heure au rendez-vous fixé pour que chaque intervenant puisse assurer votre admission de manière optimale.

Lors de votre arrivée, le personnel infirmier vous installera dans votre chambre, puis vous informera du fonctionnement du service. Dès ce moment, vous devrez confier au personnel tous les médicaments en votre possession, ainsi que votre GSM. Vous rencontrerez ensuite le psychiatre qui définira votre traitement et votre régime de sortie, votre contrat d'hospitalisation.

III. Les règles de vie quotidienne

Durant votre séjour, nous vous demandons d'observer un certain nombre de règles afin de permettre le bon déroulement de votre hospitalisation. Le respect de ces règles contribue également à créer et à maintenir une atmosphère favorable à la vie en communauté, exigeant le respect de chacun.

A. La vie journalière

09h00 Début des activités (vous devez donc être en tenue adaptée)
23h00 Coucher

➤ Les repas :

08h00-08h30 Petit déjeuner
10h15-10h30 collation
12h00-12h35 Dîner
16h00-16h30 collation complète
19h00-19h30 Souper

Dans la pratique :

- La présence au trois repas est obligatoire ainsi que pour les collations pour les TCA. Une tenue correcte est exigée et le GSM est laissé dans les paniers durant les repas.
- La « charge » (vaisselle, mise en place et débarrassage des tables,...) de chaque repas est l'objet d'une activité pour les patients. Celle-ci s'organise pour la semaine lors de la réunion communautaire. Il est demandé à chacun d'y participer.

➤ La distribution des médicaments :

La distribution des médicaments a lieu à la salle de soins, aux heures suivantes :

8h30-08h45	11h45-12h00	18h30-18h45	22h00-23h00
------------	-------------	-------------	-------------

Seuls les médicaments prescrits par les médecins de l'hôpital sont autorisés. Vous ne pouvez garder aucun médicament en chambre.
Les traitements à jeun se prennent à 7h15.

➤ Les paramètres :

- Pour les patients souffrants de TCA :

7h Tension artérielle, pulsation et glycémie durant 7 jours

18h Tension artérielle et pulsations

21h30 glycémie

- Pour les patients de psychiatrie de transition :

18h Tension artérielle et pulsations pendant 7 jours

➤ Le régime de sortie :

Votre régime de sortie sera établi par le médecin psychiatre qui pourra le modifier lorsque cela est nécessaire.

- Sortie interdite/ terrasse (vous restez dans l'unité)
- Sortie parc (vous vous promenez dans le parc, aux alentours des bâtiments)
- Sortie libre : il vous est loisible de vous promener à l'extérieur du Domaine après accord du médecin pour une après-midi par semaine et en dehors des activités.

Nous vous demandons d'avertir les infirmiers de votre départ et de votre retour.

➤ Les visites :

Les visites sont autorisées aux heures suivantes :

- Mercredi de 16h30 à 19h00
- Weekend de 14h00 à 19h00
- Si vous êtes en sorties libres vous pouvez recevoir vos visiteurs en dehors de l'unité

Les visites de patients d'autres unités ne sont pas autorisées.

Après sa sortie définitive, un patient ne pourra pas venir en visite dans l'unité.

Les animaux ne sont pas admis dans l'hôpital.

Si vous ne souhaitez pas la visite de certaine(s) personne(s), c'est à vous de le signifier à la/les personne(s) concernée(s).

➤ Les départs en weekend :

Celui-ci est accordé par le psychiatre.

- Pour l'unité des troubles alimentaires → voir la convention
 - Pour l'unité de psychiatrie de transition :
- ✓ Les journées de 09h00 à 19h00 (psychiatrie de transition)

✓ 1 nuit : du samedi 14h05 au dimanche 11h45

B. La chambre

- La chambre constitue l'espace individuel de chacun. Toutefois, l'équipe infirmière y a accès à tout moment.
- Nous vous demandons de ne pas entrer dans la chambre des autres personnes hospitalisées.
- Pour des raisons d'hygiène, la nourriture ne peut être conservée en chambre. Pour la psychiatrie de transition, un frigo est à votre disposition dans la salle à manger ainsi qu'un petit casier.
- Concernant votre linge, vous n'êtes pas autorisé à faire des lessives dans les lavabos. Vous pouvez confier votre linge à votre famille ou à un proche. Vous pouvez également utiliser la machine à laver et séchoir de l'unité. Vous devez alors acheter vos « jetons lessive » auprès de l'équipe : 5€ par machine + sèche-linge. Vous devez utiliser vos produits personnels.
- Le changement hebdomadaire des literies s'effectue le lundi, dès votre réveil. Seule la literie de l'hôpital est autorisée pour des raisons d'hygiène et de sécurité.
- Un service de nettoyage journalier entretiendra votre chambre ; aidez le personnel en débarrassant le sol de vos chaussures et autres objets encombrants, mais aussi les appuies de fenêtre, le bureau et les espaces de la salle de bains.
- Nous vous recommandons vivement de fermer votre armoire à clé (cadenas personnel) et de ne pas laisser d'objets de valeur à vue (portefeuille, gsm, bijoux,...).

C. Infrastructure

Pour des raisons légales, mais aussi et surtout pour votre sécurité et celle de tous les autres patients, il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment. En cas de non-respect : confiscation du tabac, briquet, allumettes.

- Les locaux de l'unité sont des lieux de vie communautaire. Leur propreté et leur respect dépendent de chacun d'entre vous.
- La vaisselle de l'institution est destinée uniquement au repas à la salle à manger, celle-ci ne peut donc pas quitter la salle à manger.
- Un salon TV est à votre disposition. L'usage de la télévision, et du DVD est soumis aux règles de vie commune quant au choix des programmes.
- L'usage du GSM est autorisé pour autant que cet usage ne pose pas problème aux autres patients
- Une terrasse est à la disposition. C'est aussi le seul endroit où vous êtes autorisé à fumer.

D. Responsabilité

Durant votre séjour, nous vous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur ni d'importantes sommes d'argent. La Direction de l'Hôpital « Le Domaine » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent ou objet de valeur non déposés au service « Accueil » contre reçu.

E. Fonction de médiation

Si vous avez une plainte à formuler concernant votre séjour hospitalier, vous pouvez vous adresser à la médiatrice, Madame Rentmeesters, en appelant au n° 0495/66.22.01 ou par mail à mediation@plateformesant&mentalebw.be . La permanence assurée par la médiatrice se tient le jeudi matin de 9h à 12h dans le local n°9 au rez-de-chaussée du Bâtiment Le Centre.

F. Quelques numéros utiles

Téléphone des patients : 02/386 09 51

Téléphone du bureau infirmier : 02/ 386 09 30

G. Votre avis est important pour nous

En fin de séjour, il vous est demandé de compléter un questionnaire de satisfaction qui vous a été remis à l'admission (questionnaire également disponible au bureau infirmier). Ce questionnaire est à déposer dans la boîte réservée à cet usage (boîte verte) soit à l'Accueil, soit dans le hall du Hameau. Votre avis est important pour nous et nous permettra d'améliorer notre prise en charge.

IV. Le projet thérapeutique

Cette unité vous propose un accompagnement pluridisciplinaire associant un suivi psychiatrique et psychologique individuel, une prise en charge de groupe.

Des objectifs thérapeutiques personnalisés sont établis dès votre admission avec votre psychiatre. Ceux-ci sont travaillés durant votre séjour.

Des entretiens de couple ou de famille ainsi qu'une évaluation et un accompagnement social font partie du programme.

De plus, dès votre admission, un(e) infirmier(e) de référence vous sera attribué(e).

Il y a deux prises en charge définies dans l'unité du Centre à savoir les troubles des conduites alimentaires (avec une convention de traitement spécifique) et la psychiatrie de transition.

Pour l'unité de psychiatrie de transition, Dr Mungo, l'équipe des psychologues et ergothérapeute) :

La psychologue vous accompagnera durant votre séjour au cours d'entretiens individuels réguliers. Ces entretiens ont pour objectif de vous fournir un soutien psychologique durant l'hospitalisation, de recueillir des informations utiles au diagnostic et de mettre en place, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, un projet de soin en fonction de vos besoins. Votre présence aux groupes thérapeutiques est obligatoire.

Emotion : Psycho-information sur les émotions et leur régulation (gestion émotionnelle). Différentes thématiques et outils pratiques sont proposés

Compétences sociales : Améliorer les habilités sociales, le fonctionnement et le vécu social en se basant sur les expériences de chacun.

Art thérapie : Expression artistique et séances introspectives via différents médias créatifs. 2 fois par semaine.

Hygiène de vie : Séances de psycho-informations autour de la vaste thématique de l'hygiène de vie. Atelier en collaboration avec intervenants extérieurs.

Boite à outils : Confection d'une « boite à outils » individuelle, et d'outils de gestion émotionnelle. En collaboration avec les ateliers et séances proposés par les psychologues.

Journal de Bord : Personnalisation d'un journal de bord, dans l'objectif de suivre l'évolution du processus thérapeutique et de placer le patient au centre de son engagement thérapeutique.

Libre penseur : Séance de débat autour de sujets d'actualités médiatiques apportés par les participants.

Sortie culturelle : Sortie extérieure à des fins de divertissement, d'instruction, de découvertes culturelles.

Expérience sociale : Atelier en co-animation avec l'assistante sociale dans le but

d'informer les jeunes sur leur droits et leurs devoir en tant que citoyens autour de thématiques de l'autonomie (logement, travail, finances...).

Pour le module des troubles alimentaires (Dr Van Leer, l'équipe des psychologues, les infirmier(e)s) :

La psychologue vous accompagnera durant votre séjour au cours d'entretiens individuels réguliers. Certains groupes thérapeutiques vous seront également proposés en accord avec les objectifs élaborés avec vous

Groupe « Emotion et impulsivité » :

Ce groupe s'adresse aux personnes qui présentent une tendance à s'engager dans des conduites impulsives (par exemple des crises de boulimies, des automutilations, ...).

Le groupe propose une réflexion sur le rôle de l'impulsivité dans le maintien de ces manifestations psychopathologiques. Les différentes dimensions de l'impulsivité ainsi que les mécanismes associés sont envisagés dans leur lien aux aspects émotionnels, cognitifs, motivationnels, et comportementaux qu'ils impliquent.

Groupe « Remédiation cognitive » :

Ce groupe s'adresse aux personnes qui manque de flexibilité mentale et/ou qui présentent un mode de pensée trop analytique. Le groupe propose la pratique d'exercices ayant pour but d'encourager la prise de conscience par rapport à certaines modalités de pensées automatiques et d'explorer de nouvelles stratégies cognitives applicables à la vie quotidienne.

Groupe « Affirmation de soi » :

Groupe « Miroir » :

Le groupe s'adresse aux personnes présentant un problème vis-à-vis de l'image du corps dans le cadre d'un diagnostic de trouble alimentaire. Chaque séance propose aux patients de l'exposer au miroir, dans des cabines individuelles, en suivant un protocole défini. L'expérience personnelle face au miroir fait ensuite l'objet d'un partage et d'une discussion en groupe.

Groupe « Silhouette » :

Le groupe propose la pratique d'exercices visant à questionner le rapport au corps en interrogeant les dimensions cognitives, symboliques, socio-affectives et comportementales sous-jacentes.

Chaque séance propose aux patientes de s'exposer à des situations relatives au corps qui font ensuite l'objet d'une discussion de groupe.

A. recommandations thérapeutiques :

Tous les participants à un groupe sont soumis à la **règle de confidentialité**.

Ce qui se dit dans le groupe reste dans le groupe. L'équipe insiste également sur les notions de respect et de tolérance indispensables au bon déroulement des activités.

Tout rapprochement affectif avec un(e) patient(e) pendant votre séjour peut être l'expression d'une problématique personnelle et risque de vous distraire de votre propre cure. Nous vous conseillons dès lors d'évoquer vos sentiments et émotions avec l'équipe soignante afin de les mettre en lien avec votre parcours personnel et vos difficultés éventuelles.

Au sein de l'unité, il est interdit d'avoir des relations sexuelles ou des comportements traduisant le caractère sexualisé d'une relation.

L'hôpital décline toute responsabilité si vous faites **le choix d'utiliser votre véhicule** contre avis médical, de prêter votre véhicule à d'autres patients, de covoiturer d'autres patients ou de vous faire covoiturer par d'autres patients.

Tous manquements au règlement remettraient en questions votre hospitalisation.
L'équipe se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à l'hospitalisation.

B. Respect :

Durant votre séjour, nous vous demandons d'être respectueux, à l'égard de vous-même, d'autres patients et du personnel soignant.

Nous vous demandons également de respecter l'infrastructure et le matériel mis à votre disposition.

En cas de dégradation volontaire du mobilier et du matériel, le coût de la réparation sera facturé au patient ou à son responsable légal.

V. Règlement général

Durant votre hospitalisation, nous vous demandons d'observer les règles suivantes :

- 1) **Pour des raisons légales, mais aussi et surtout pour votre sécurité et celle de tous les autres patients, il est strictement interdit de fumer en chambre !!! (en cas de non-respect, confiscation du tabac, briquet, allumettes, etc. sans récupération de ceux-ci pendant l'hospitalisation). Un espace est prévu pour les fumeurs.**
- 2) Les sorties à l'extérieur de l'hôpital doivent se faire avec l'accord préalable de l'équipe soignante.
- 3) Les visites sont autorisées dans l'unité, en fonction du contrat de prise en charge.
- 4) La chambre constitue l'espace individuel de chaque personne. Cependant, l'équipe soignante doit pouvoir y avoir accès à tout moment. Nous vous demandons de ne pas rentrer dans les chambres des autres personnes hospitalisées
- 5) L'usage d'instruments de musique et d'appareils sonores est autorisé dans la limite de la tolérance des patients, et du personnel de façon à ne pas déranger ceux qui travaillent et ceux qui se reposent.
- 6) Aucun médicament, (nourriture pour module troubles alimentaires), ne peuvent être gardés en chambre.
- 7) Vous êtes tenu de maintenir votre chambre en ordre. Il est interdit de faire la lessive dans les lavabos. Une machine à laver et un sèche-linge sont à votre disposition (5 euros).
- 8) La fin d'une hospitalisation est programmée avec le psychiatre responsable, le mardi ou le mercredi après-midi, en fonction du contrat de prise en charge.

Il est interdit :

- 1) D'avoir des actes de violence verbale ou physique, de dégrader le matériel mis à votre disposition dans les chambres ou les lieux communautaires. En cas de dégradation, vous en assurerez les conséquences financières. Il pourra être mis fin immédiatement à l'hospitalisation en cas de non-respect de cette clause.
- 2) D'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées, de la drogue, des médicaments ou des produits toxiques dans l'institution. Il pourra être mis fin immédiatement à l'hospitalisation en cas de non-respect de cette clause.
- 3) De consommer des boissons alcoolisées de façon excessive ou inadéquate en dehors de l'institution. Pour les personnes présentant ou ayant présenté des problèmes d'abus ou de dépendance à l'alcool, la consommation d'alcool en dehors de l'institution n'est pas admise. Une interdiction de sortie pendant 5 jours sera appliquée immédiatement en cas de consommation objectivée.
- 4) De consommer de la drogue ou des produits toxiques en dehors de l'institution. Une interdiction de sortie pendant 5 jours sera appliquée immédiatement en cas de consommation objectivée.
- 5) De vous faire du mal tant dans l'unité qu'en dehors de l'unité (automutilations, tentative de suicide). Il pourra être mis fin à l'hospitalisation en cas de non-respect de cette clause.
- 6) De covoiter d'autres patients ou de se faire covoiter par d'autres patients.
- 7) De chaparder de la nourriture et/ou d'en stocker dans sa chambre.
- 8) De garder son GSM durant la nuit. Celui-ci doit être remis au bureau des infirmières. Il est autorisé entre 9h et 22h (hors repas et activités) et voir conditions particulières pour le module troubles alimentaires.
- 9) De se prêter de l'argent entre patientes, de faire des échanges et/ou du commerce.
- 10) D'avoir des relations sexuelles dans l'enceinte de l'institution. Il pourra être mis fin à l'hospitalisation en cas de non-respect de cette clause.
- 11) L'équipe soignante se réserve le droit de modifier le règlement.

Toute violence physique ou verbale, l'irrespect, la transgression des règles en vigueur dans l'unité, tout autre acte illégal sont inacceptables et entraînent une décision unilatérale de fin d'hospitalisation.

La Direction de l'Hôpital « Le Domaine » décline toute responsabilité en cas de perte, de vol d'argent ou d'objet de valeur non déposés au service « Accueil » contre reçu.
En cas de sortie non programmée, la clôture du compte ne pourra pas être établie **sur-le-champ**.